



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 OCTOBRE 2010**

L'an deux mille dix, le jeudi 7 octobre à 18 h 32 les membres composant le Conseil Municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 30 septembre 2010, se sont réunis au nombre de 42 dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire, jusqu'à 21 h 24, et de Monsieur Paul SUBRINI, Premier Adjoint à partir de 21 h 24
Le nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Etaient présents :

SANTINI André (jusqu'à 21 h 24)	VINDIX Martine	SADOUN Florence
SUBRINI Paul	de CARRERE Bernard	BEVIERRE Véronique
LEFEVRE Thierry (à partir de 19 h 04)	POINOT Jeannine	BEAUREGARD Céline
BUHLER Marianne (à partir de 18 h 35)	PRAUTHOIS Bernard	de LACOMBE Bertrand (de 19h50 à 20 h29)
ESTRADE-FRANCOIS Isabelle	BERNADET Nicole	CAM Christophe (à partir de 18h39)
PITROU Nathalie (jusqu'à 21 h 34))	PRIMAULT Jacques (à partir de 18h37)	SANTARELLI Gabrielle
GOUZEL Marie-Auguste	VAN DER WAREN Dominique	HERVO Didier (jusqu'à 20h58)
KNUSMANN Philippe	ARVIEU Jean-Jacques	PIEUCHOT Laurent
MARTIN Gérard	MONTLOUIS Marcel	SIMILOWSKI Kathy
VESSIERE Martine	HELARY-OLIVIER Christine	ALEZARD Lysiane
GUICHARD Claire	ROSET Jean-Luc	DION Joseph
SZMARAGD Jean-Marc	PRIMARD Isabelle	MOREAU Nicolas
LEVY Alain	SZABO Claire	BERANGER Etienne
PROVOT Christophe	KHANDJIAN Arthur	HOUNTOMEY Céline
SUEUR Joëlle	MELLINI Christine	GAMBIEZ Fabienne
LETOURNEL Edith	RIGONI Olivier	

Etaient représentés :

A. SANTINI par P. SUBRINI (à partir de 21h24)
T. LEFEVRE par N. BERNADET (jusqu'à 19h04)
N. PITROU par M. BUHLER (à partir de 21 h 34)
N. ESSAYAN par A. LEVY

B. de LACOMBE par O. RIGONI (jusqu'à 19h50 et à partir de 20h29)
M. DACIER par B. PRAUTHOIS
D. HERVO par L. PIEUCHOT (à partir de 21h06)

Etaient absents :

M. BUHLER jusqu'à 18h35
J. PRIMAULT jusqu'à 18h37
C. CAM jusqu'à 18h39

Madame HELARY-OLIVIER est désignée à la Majorité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle accepte.
Publication par affichage : le 14 octobre 2010

Accusé de réception en préfecture

092-219200409-20101007-dcm17 DE la Ville - 62, rue du Général Leclerc
Centre Administratif Municipal - 47, rue du Général Leclerc
- 92131 Issy-les-Moulineaux Cedex -

Date de signature : -
Date de réception : 18/10/2010

Tel : 01 42 38 00 14 123 8000 (lignes groupées) - Fax : 01 42 38 8502
Internet : <http://www.issy.com>
Courriel : iris@ville-issy.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 7 OCTOBRE 2010

N° 17

OBJET : JEUNESSE, ANIMATION, PREVENTION – Signature de la Charte éducative Janusz Korczak pour le respect de l'enfance.

Monsieur Thierry LEFEVRE, Maire-Adjoint délégué à la Jeunesse, à l'Animation et à la Prévention, expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Dans le prolongement de la signature en novembre 2003 de la Charte «Ville amie des enfants» avec l'UNICEF et l'Association des Maires de France, la Ville d'Issy-les-Moulineaux souhaite procéder à la signature de la Charte éducative Janusz Korczak pour le respect de l'enfance, lors de la 8^{ème} édition de la manifestation consacrée aux droits de l'Enfant organisée du 8 au 30 novembre 2010.

Par la signature de cette charte, la Ville s'engage dans le respect des droits fondamentaux proclamés par la Convention Internationale des droits de l'Enfant et dans un objectif de promouvoir un véritable respect de l'enfance :

- à dénommer sa structure dédiée aux arts du théâtre et du cirque, *L'Atelier Janusz Korczak*, en lien avec la démarche pédagogique du praticien de l'éducation qui considérait le théâtre, mais également l'art et la culture en général, comme une composante importante et le moyen de favoriser l'intégration, la créativité, la révélation des potentialités et des talents de chaque enfant,
- à consacrer tous les deux ans, dans le cadre du programme de la manifestation des droits de l'Enfant, une animation particulière à Janusz Korczak, considéré comme le grand précurseur de la reconnaissance des droits actifs de l'enfant,
- à faire connaître l'histoire de Janusz Korczak et la valeur symbolique de son œuvre auprès de tous les publics, et notamment les plus jeunes,
- à proposer aux animateurs et aux jeunes de mener des projets visant à sensibiliser aux valeurs universelles des droits de l'Enfant en se référant à l'action de Janusz Korczak dans le domaine de l'enfance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la Charte « Ville amie des enfants »,

Vu la Charte éducative Janusz Korczak pour le respect de l'enfance,

La Commission municipale de l'Education s'étant réunie le 21 Septembre 2010,

Entendu cet exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

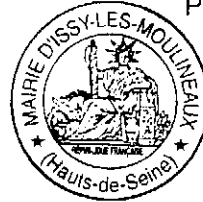
APPROUVE la Charte éducative Janusz Korczak pour le respect de l'enfance.

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

MM les Membres présents ont signé après lecture
POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT,



Thierry LÉVRE
Maire-Adjoint